Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-55-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

N°55.2026

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

Objet de la délibération :

Administration Générale

Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au sein de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) placée auprès du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41)

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, a informé les membres du Conseil d'Administration que par délibérations n° 50-2022 et n° 51-2022 en date du 29 novembre 2022, le CDG 41 a institué la formation spécialisée en matière de la santé, sécurité et des conditions de travail (F3SCT) compétente pour les collectivités de moins de 50 agents et pour ses propres agents. Cette délibération a fixé le nombre de sièges de représentants titulaires à 8, a décidé le maintien du paritarisme et le recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités et établissements sur toutes les questions traitées.

A toutes fins utiles, le Président a rappelé aux membres du Conseil d'Administration qu'aux termes de l'article L251-9 du Code général de la Fonction Publique, la création d'une formation spécialisée en matière de la Santé, Sécurité et des Conditions de travail (F3SCT) au sein du Comité Social Territorial (CST) est, pour les collectivités territoriales et les établissements publics employant moins de 200 agents, facultative et sous réserve que des risques professionnels particuliers le justifient.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-55-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Le Président a indiqué que la F3SCT, qui se réunit au moins 3 fois par an, est composée de deux collèges :

- le collège des *représentants du personnel* désigné par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au sein du Comité Social Territorial (CST) du CDG 41 lors des élections professionnelles. Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la F3SCT est égal au nombre de représentants titulaires du personnel dans le CST.

- le collège des *représentants des collectivités et des établissements publics* dont les règles de compositions sont fixées par le Code Général de la Fonction Publique.

Les modalités de désignation des membres du collège des représentants des collectivités et établissements sont les suivantes :

- comme la F3SCT est une formation spécialisée émanant du CST, les représentants des collectivités et établissements publics sont ceux siégeant en CST. Pour mémoire, ils sont désignés par le Président du Centre De Gestion parmi les élus issus des collectivités / établissements publics employant moins de 50 agents affiliés au Centre De Gestion, après avis des membres du Conseil d'Administration, et, parmi les agents de ces collectivités / établissements ou parmi les agents du Centre De Gestion
- la présidence peut être assurée par le Président du Centre De Gestion, ou, à défaut, son représentant désigné parmi les membres du Conseil d'Administration
- Conformément à la réglementation, les représentants des collectivités et établissements publics cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

À la suite des élections municipales de mars 2026 et des élections des membres du Conseil d'Administration du CDG de juin 2026, il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des membres du collège des représentants des collectivités et des établissements publics au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail :

- 8 représentants titulaires des collectivités / établissements publics affiliés (employant - de 50 agents) tels que désignés pour siéger au CST, dont le Président de la F3SCT

- 8 représentants suppléants des collectivités / établissements publics affiliés (employant - de 50 agents) tels que désignés pour siéger au CST.

Les membres du collège des représentants des collectivités et des établissements publics au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED Maire de SASSAY Président de la F3SCT	Monsieur Jacques PAOLETTI Maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER
Monsieur Jean-Marc MORETTI Maire de VILLERBON	Monsieur David SALLIOT Maire de MÉHERS
Monsieur Laurent ALLANIC Maire de SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	Madame Nelly ANTOINE Adjointe au Maire de VILLEFRANCHE—SUR-CHER
Madame Sabine MARTIN Adjointe au Maire de SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Monsieur Jean-Pierre RABUSSEAU Maire de COUDDES
Madame Annie LEVEAUX Adjointe au Maire de CHÉMERY	Monsieur Gilles CHANTIER Maire de COURMEMIN
Monsieur Philippe DESHAYES Maire de FOSSÉ	Monsieur Philippe MASSON Maire de VILLEBAROU
Monsieur Serge CHOLLET Maire de CANDÉ-SUR-BEUVRON	Monsieur Lionel PICHON Maire de SOINGS-EN-SOLOGNE
Madame Maud DELACROIX Maire de LES ROCHES L'EVEQUÊ	Monsieur François LE MENER Maire de LA CHAPELLE-VENDOMOISE

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-55-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité décident :

- **de désigner :**
 - les 8 représentants titulaires des collectivités et établissements publics affiliés (employant - de 50 agents) dont le Président de la F3SCT, listés dans le tableau ci-dessus
 - les 8 représentants suppléants des collectivités et établissements publics affiliés (employant - de 50 agents), listés dans le tableau ci-dessus

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

Le Président,

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Publié ou notifié le : 24-09-2026
Exécutoire le : 24-09-2026.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-55-2026-DE
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026